

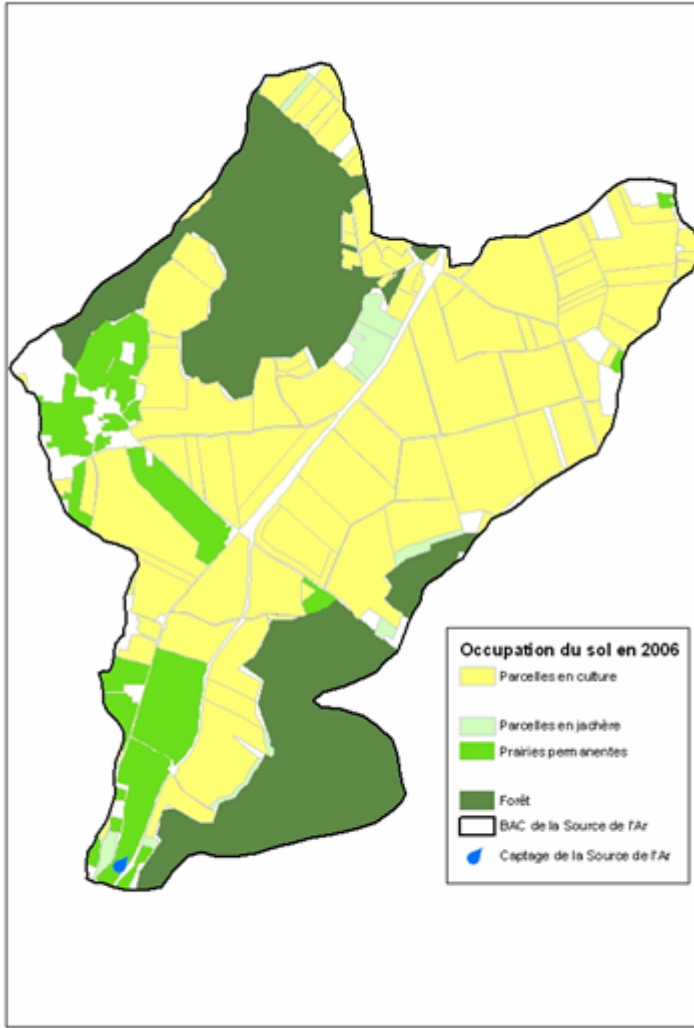
## **Captage de la Source de l'Ar** *(SIAEPA de Prémery - Nièvre)*

# **Développement d'une démarche partenariale et concertée avec la coopérative et le négoce**

***Présentation Céline BEAUVOIS – Animatrice du BAC – Chambre d'Agriculture de la Nièvre***

# Contexte et enjeux du territoire

*Prédominance des grandes cultures*



**Un petit territoire,**

**le BAC de la Source de l'Ar : 1230 ha**

- **3/4 de surfaces agricoles**
  - \* SAU = 880 ha
  - \* 18 agriculteurs
    - **85 % de grandes cultures**  
(rotation privilégiée colza/blé/orge d'hiver)
    - **15 % de prairies**
- **1/4 de forêts**

**Sols à bons potentiels grandes cultures**

**Hameaux, habitats isolés, voiries type  
secondaire, voie de chemin de fer, silo**

# Contexte et enjeux du territoire

*Prédominance des grandes cultures*

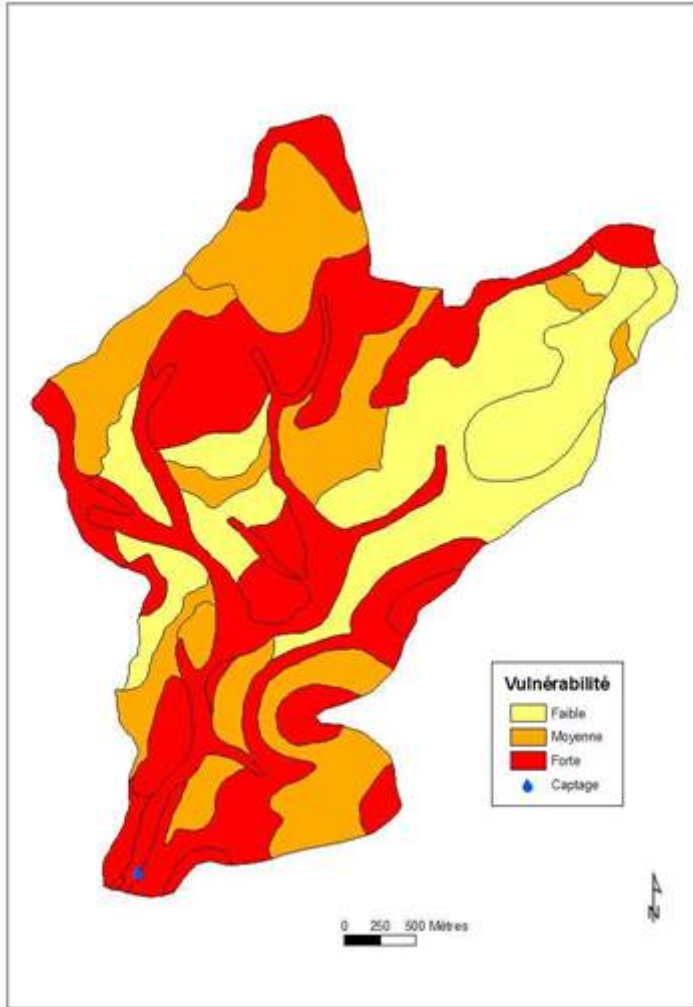
Aperçu du bassin d'alimentation du captage de la source de l'Ar

*photo Chambre Agriculture Nièvre – août 2006*



# Contexte et enjeux du territoire

*Un milieu physique vulnérable*



- Milieu calcaire karstique
- Sols filtrants => transferts rapides vers la nappe
- Réseau dense de fonds de vallon : ruissellement puis ré-infiltration

**→ Forte vulnérabilité**

Cannes de tournesol,  
témoins des écoulements  
superficiels

*photo Chambre Agriculture Nièvre – mars 2006*



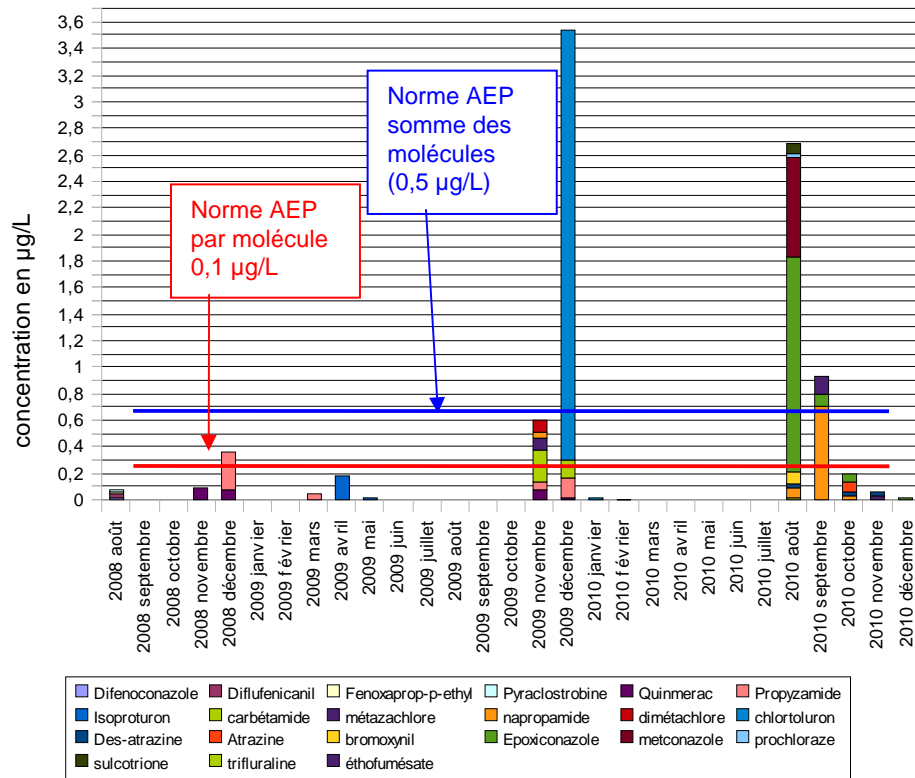
## Stagnation d'eau après épisode pluvieux

*photo Chambre Agriculture Nièvre  
mars 2006, vue de la route D140*



## Dépassements réguliers des normes AEP en phytosanitaires :

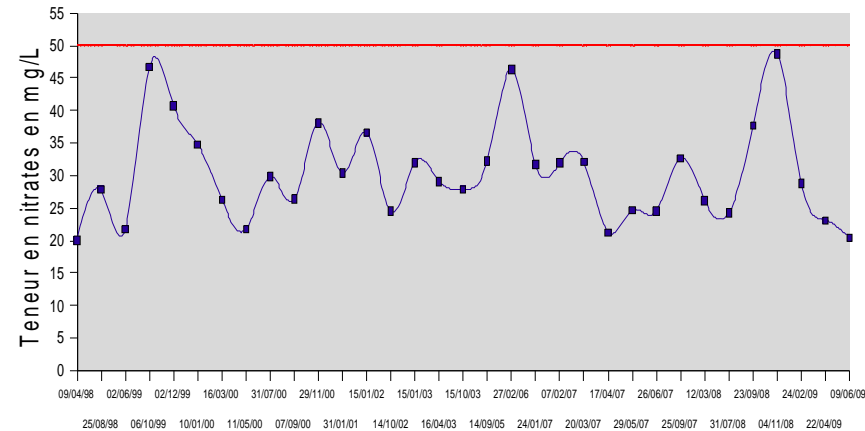
Suivi analytique pesticides août 2008 - décembre 2010



➔ Depuis une forte contamination en mars 2007, le suivi analytique a été renforcé

## Une moyenne des concentrations en Nitrates autour de 35 mg/L :

Teneurs en nitrates du captage AEP de la Source de l'Ar (Montigny 2) Entre 1998 et 2009



## Concilier durablement :

**Qualité de l'eau**

et

**Agriculture**

**Depuis 2008** : animation agricole par la chambre d'agriculture de la Nièvre

**2009** : captage classé prioritaire « Grenelle »

**2010** : 1<sup>e</sup> année d'ouverture à la contractualisation de MAE

**Août 2010** : arrêté préfectoral définissant :

- La zone de protection de l'aire d'alimentation du captage
- Des objectifs de moyens et de résultats pour les agriculteurs

**Depuis août 2010** : des réunions de concertations pour construire un plan d'action multi-partenarial : le contrat captage prioritaire

**Groupe Soufflet** : 70 % des agriculteurs

**Coopérative Axereal** : 30 % des agriculteurs

**Contact quotidien avec les agriculteurs :**

- + approvisionnement en intrants
- + collecte des productions
- + conseil technique individuel : protection des cultures et fertilisation azotée

# Un partenariat avec la coopérative et le négoce en construction

## 4 comités techniques par an

avec participation de la coopérative et du négoce

+ agriculteurs, animateur du territoire, animateur agricole, instituts techniques, partenaires institutionnels

**Objectif** : définir les orientations d'ordre agronomique  
systèmes de culture, itinéraires techniques, règles de décision

**==> Synergie des actions**

## Nécessite l'identification :

- Des marges de manœuvre / d'évolution des agriculteurs
- Des possibilités d'adaptation des opérateurs de filières (fourniture d'intrants, collecte des productions)
- Des outils d'aide à la décision les plus pertinents
- ...

# Un partenariat avec la coopérative et le négoce en construction

## Aujourd'hui, participation active à l'animation agricole :

- Implication lors des réunions techniques collectives
- Organisation de rencontres techniques avec la chambre : visites d'essais...
- Conseils spécifiques auprès des agriculteurs du BAC

## Actions en cours de discussion :

- Relais des actions validées dans les comités techniques
- Participation à la définition précise des itinéraires techniques
- Proposition d'outils de suivi et d'aide à la décision : informatique, pilotage fertilisation, pilotage protection des cultures...

# Un partenariat avec la coopérative et le négoce en construction

## Les difficultés :

- Pas de « recette toute faite »
- Responsabilité dans le conseil

## Les points à développer pour un partenariat efficace et efficient :

- Échange de données
- Travail en commun sur les diagnostics individuels, avec un plan d'évolution pour chaque exploitation
- Identification de filières permettant de diversifier les cultures
- Formalisation du partenariat, au-delà des comités techniques et rencontres informelles : « Charte des prescripteurs » co-signée